

du rôle et des objectifs du fédéralisme canadien, mais cette étude doit envisager toutes les sphères de compétence et devrait être confiée à un comité de la Chambre ou à une commission royale plutôt qu'à un Livre blanc. Un comité ou une commission royale devrait précéder tout amendement constitutionnel d'importance. Il faut aussi noter que la province de Québec a déjà institué une commission du genre.

Pendant que nous discutons des problèmes du fédéralisme et du concept du fédéralisme coopératif, j'aimerais faire quelques remarques au sujet de nos difficultés fédérales récentes. En tant que Québécois de langue principale anglaise, je considère ces questions de toute importance. Ma famille est établie à Montréal depuis au moins quatre générations et je me considère Montréalais. Je pense que Montréal est une grande ville passionnante et je n'envisagerais pas de vivre ailleurs. Toutefois, au cours des dernières années, certaines personnes au Québec agissent et parlent comme si tout ce qui est en territoire québécois, y compris Montréal, était pour le profit du Québec et relevait de sa compétence; mais, en opposition à ce point de vue, beaucoup de monde considère Montréal une ville canadienne autant que québécoise. La plupart des grandes institutions économiques et culturelles qui ont aidé à construire Montréal servent tout le pays, non seulement le Québec. Elles ont été construites par des Canadiens de toutes les provinces. Je parle du port de Montréal, de ses chemins de fer, ses services de transports aériens, ses banques, ses universités, ses industries, ses hôpitaux, et bien d'autres choses.

Ces institutions et cette ville devraient appartenir à tous les Canadiens, tant français qu'anglais. Je comprends que cela n'a pas toujours été le cas autrefois, lorsque nos institutions économiques et culturelles étaient non seulement aux mains des Anglo-Canadiens, mais de certains groupes établis de Canadiens anglais, dont je pourrais dire que ma famille ne faisait pas partie. Toutefois, la solution de cette situation ne consiste pas à transférer cette maîtrise d'une minorité nationaliste à une autre minorité nationaliste. Ainsi, nombreux sommes-nous à Montréal qui commençons à nous demander si la tendance à des pouvoirs provinciaux accrues à Québec ne conduira pas à de l'injustice envers ses minorités et n'étouffera pas l'efficacité des institutions canadiennes qui se trouvent dans cette province. Il me semble que les ouvrages et institutions de caractère interprovincial qui servent le peuple canadien par-delà les frontières d'une province devraient être assujettis au pouvoir fédéral. Cela ne signifie pas un pouvoir dominé par

[M. Allmand.]

le Canada anglais. Il y a plusieurs articles de la Constitution qui appuient ce point de vue.

Il est assez inquiétant d'entendre, depuis quelques jours, les gouvernements provinciaux déclarer qu'il leur revient de droit de participer à l'élaboration d'une politique économique et fiscale. Ce sont précisément ces mêmes gouvernements qui pousseraient les hauts cris si le gouvernement fédéral osait le moins du monde empiéter sur les droits des provinces. Les paragraphes (2), (3), (14), (15), (19) et (20) de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique donnent clairement au gouvernement fédéral une autorité absolue pour ce qui est de la politique nationale dans le domaine de l'économie et du fisc. Ce n'est pas un domaine qui, par divers aspects, exige un fédéralisme coopératif, bien qu'il ne soit pas dit qu'on ne pourrait le concevoir dans cette optique. D'ici à ce que la constitution soit modifiée, les deux parties doivent respecter cette autorité et, au besoin, coopérer dans son application.

Samedi, dans *Le Devoir*, M. Claude Ryan faisait la déclaration suivante dans un éditorial intitulé:

[Français]

La communauté anglophone dans le Québec d'aujourd'hui.

[Traduction]

Voici ce qu'il dit à un endroit:

[Français]

Au plan de la vie privée, les dernières années ont mis en relief un grand nombre de situations où l'élément minoritaire exerce, en fait, une domination excessive sur l'élément majoritaire.

[Traduction]

Il déclare ailleurs:

[Français]

La première responsabilité de l'élément anglophone c'est d'ouvrir libéralement les portes de ces institutions aux éléments et aux valeurs de la majorité, de faire que ces institutions, au lieu d'être des ghettos de pouvoir, soient vraiment des expressions du milieu où elles vivent.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, je suis parfaitement d'accord avec ces déclarations, mais je voudrais également exprimer l'opinion que cela pourrait se faire sans affaiblir l'autorité fédérale.

Ailleurs, alors qu'il débattait le rôle des habitants anglophones du Québec dans les affaires publiques de leur province, M. Ryan, faisant allusion à M. Kierans, ministre de la Santé du Québec, a déclaré:

[Français]

Au lieu de se voir comme le «défenseur professionnel» des droits d'un petit groupe, il s'est affirmé, dès le début, comme un citoyen et un politique québécois. Il a épousé le problème global de la société où il vit.